

Marseille, le 17 février 2026

Destinataires :

Président(e)s des commissions régionales NAP
Président(e)s des clubs

Objet : Informations aux CRNP suite au CDN des 7 et 8 février 2026

Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents,

À la suite du Comité Directeur National des 7 et 8 février derniers, la fédération a communiqué officiellement sur deux évolutions majeures : la création d'une licence « compétition » et la refonte des plateformes digitales fédérales, notamment Intranap.

Je souhaite vous préciser la position et l'analyse de la Commission Nationale Nage avec Palmes.

1. Création d'une licence « compétition »

Le Comité Directeur a validé la création d'une licence "compétition", à compter de la rentrée de septembre 2026.

Cette licence aura un coût supérieur à la licence "loisir" (différentiel annoncé de 15 à 20€). Il sera possible de passer d'une licence "loisir" à "compétition" en cours d'année moyennant le règlement de la différence.

La licence "loisir" suffira pour les officiels.

La Commission Nationale NAP est favorable à cette évolution.

Même si elle constitue une augmentation pour les licenciés compétiteurs, elle est cohérente au regard :

- des dépenses importantes engagées par les commissions sportives (organisation des compétitions, déplacements internationaux des EDF, matériel, développements des outils numériques, etc.),
- du besoin de mieux équilibrer le modèle économique fédéral,
- et de la nécessité d'améliorer le suivi statistique des pratiquants compétitifs.

Cette évolution permettra également de répondre plus objectivement aux remarques récurrentes concernant la faible contribution économique des disciplines sportives à travers les certifications, très peu développées en NAP.

Il s'agit d'une clarification structurelle, alignée sur le fonctionnement des grandes fédérations sportives.

Je vous rappelle en parallèle qu'à partir de la saison 2026/2027, l'Assurance Individuelle Accident (AIA) pour toute pratique compétitive ne sera plus obligatoire. Cela fait suite à une jurisprudence du conseil d'état remettant en cause la possibilité pour une fédération d'imposer la souscription d'une AIA pour toute pratique compétitive sportive de ses licenciés.

2. Refonte des outils numériques de compétition

Le CDN a également acté le lancement d'un programme de refonte des plateformes digitales, avec deux volets :

- la refonte de DORIS,
- et surtout la sécurisation d'Intranap et la création d'un logiciel de gestion des compétitions intercommissions

Concernant Intranap, l'alerte sur la fragilité de la plateforme n'est pas nouvelle. Son obsolescence technique et les risques de sécurité associés constituent aujourd'hui un véritable frein au développement de notre discipline.

La CNNP a largement porté ce dossier ces dernières années et se félicite que le Comité Directeur ait validé l'engagement des travaux.

L'objectif est clair : disposer d'un outil moderne, sécurisé, évolutif, capable d'accompagner le développement des compétitions et de simplifier le travail des organisateurs, officiels et clubs.

Je reste à votre disposition pour tout échange ou précision complémentaire.

Bien sportivement,

Antoine FAUVEAU
Président de la Commission Nationale NAP – FFESSM

